

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 6 mars 2025 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Opération de Développement Rural : désignation des représentants au sein de la Commission Locale de Développement Rural : décision définitive
- 3° Désignation du délégué communal au sein du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces A.S.B.L.
- 4° Arrêtés de police : ratification
- 5° Règlement complémentaire sur la circulation routière à Anhée, Chemin du Parc et servitude : décisions
- 6° Règlement complémentaire sur la circulation routière à Annevoie, au lieu-dit « Bois de Marly » : décisions
- 7° Plan de cohésion sociale : décisions
- 8° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 9° Affectation des soldes de projets extraordinaires et des soldes d'emprunts : décision
- 10° Programme Communal de Développement Rural – approbation du rapport annuel 2024 sur l'état d'avancement de l'Opération : décisions
- 11° Création d'un groupe de travail autour de la Stratégie de valorisation touristique de la Molinee nommé « Groupe M » : décisions
- 12° Bien-être animal – régime de subvention aux communes wallonnes pour 2025-2026 : décisions
- 13° Modification de voirie tendant à la suppression d'un tronçon du sentier vicinal n°83, rue Pairoir à Bioul : décisions
- 14° Elaboration d'un schéma de développement communal : marché public de services : décisions
- 15° Dernière évaluation de la législature du Programme Stratégique Transversal – prise d'acte

A huis clos :

- 16° Personnel enseignant : admission à la pension légale : décisions
- 17° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Françoise Septon.



Pierre Rondiat.